

Lenaïk BLANCHARD-GERARD

Notaire Associée

Membre d'une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Titulaire d'Offices Notariaux dénommée « SELARL NOTAIRES – 22560 »



6 rue Guy Le Borgne
22560 TREBEURDEN

Tél. 02.96.15.47.60

lenaik.blanchard@notaires.fr

Pièces à fournir pour la rédaction

du compromis de vente ou de l'acte de vente

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre confiance.

Pour nous permettre de rédiger le compromis/l'acte de vente de votre propriété, nous avons besoin des éléments suivants :

- La fiche de renseignements ci-jointe dûment remplie concernant tous les vendeurs,
- Les pièces d'identité (recto-verso) de tous les vendeurs,
- Le titre de propriété,
- Les diagnostics à jour du bien vendu (plomb, amiante, DPE, électricité, gaz, état parasitaire, contrôle de l'assainissement individuel, et au besoin le contrôle du raccordement au tout-à-l'égout),
- Les autorisations d'urbanisme en cas d'agrandissement, modification de l'aspect extérieur, etc. : permis de construire ou déclaration préalable, arrêté de non opposition, déclaration d'ouverture de chantier, et déclaration d'achèvement des travaux,
- Les factures des travaux ayant moins de 10 ans, et attestations d'assurance décennale des entreprises ayant réalisé les travaux (pour l'année des travaux),
- La taxe foncière de l'année en cours (recto-verso),
- Le RIB préalablement signé de chacun des vendeurs,
- Une lettre manuscrite :

« Je soussigné, M. ou/et Mme, demeurant à, m'engage à vendre (mon bien) situé àà M. ou/et Mme demeurant à, au prix net vendeur de euros. »

Restant à votre disposition,

Cordialement,